**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dans le cadre de l’amélioration de la performance de ses départements territoriaux et de la promotion de la qualité des services rendus aux usagers, l’Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA) a procédé à la préparation d’un portail électronique permettant la prise de rendez-vous pour le dépôt des dossiers relatifs aux permis de conduire et aux cartes grises ainsi que le retrait de ces documents une fois réalisés et disponibles. Veillant à la satisfaction des demandes de ses usagers, notamment en ce qui concerne le dépôt des dossiers, la NARSA a procédé à la réduction des prises de rendez-vous au niveau de ses services administratifs, à la plus courte durée possible, ne dépassant pas actuellement 48h dans la majorité des centres d’immatriculation.

Afin d’ancrer le principe de l’administration digitale visant l’amélioration de la qualité des services rendus par ses départements territoriaux, la NARSA porte à la connaissance du grand public qu’elle a adopté un système d’information permettant aux personnes ayant déposé leurs dossiers relatifs aux permis de conduire et aux cartes grises, de suivre les diverses étapes de traitement de ces dossiers et de réalisation de ces documents et ce, via le portail électronique « NARSA KHADAMAT ». Cette opération permettra de réduire les fréquences de déplacement des usagers aux départements territoriaux de la NARSA et l’obtention de leurs documents dans les meilleures conditions.

Ainsi, l'Agence nationale de la sécurité routière appelle les citoyens qui ont déposé leurs dossiers auprès de ses services territoriaux à consulter l'état de traitement de leurs dossiers via le portail «NARSA KHADAMAT» avant de prendre des rendez-vous pour retirer les permis de conduire et les certificats d'immatriculation des véhicules ou de compléter les dossiers manquants.